



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.051

POLITIQUE DE LA VILLE
APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Autorisation - Approbation

☪

Le nouveau Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS) - volet métropolitain - a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 19 avril 2024. Le volet communal, qui décline les enjeux et objectifs priorités sur le territoire d'Armentières, fait l'objet d'un projet de délibération pour le conseil municipal du 30 mai 2024

Ces nouveaux contrats de Ville reposent sur une géographie prioritaire actualisée, et offrent également de nouvelles possibilités d'intervention. En effet, en complément de la programmation annuelle « Politique de la Ville », il est désormais possible de lancer en cours d'année un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cet AMI doit se faire en accord et collaboration étroite avec la Préfecture et porter sur un enjeu et des objectifs locaux spécifiques, sur lesquels est fait le constat partagé d'un besoin local.

A cette nouvelle possibilité d'intervention, s'ajoute une opportunité financière. En effet, après l'instruction de la programmation communale 2024, il reste exceptionnellement du crédit sur l'enveloppe disponible du côté de l'État pour la Commune d'Armentières (du fait d'un report du reliquat du Programme de Réussite Educative (PRE)), à savoir 39 724 €. A noter, si cette somme n'est pas dépensée pour la commune dans le cadre de la Politique de la Ville, elle ne pourra pas faire l'objet d'un report et ne sera donc plus disponible.

Le collège Desrousseaux a intégré la géographie prioritaire et le Quartier Politique de la Ville (QPV) Attargette-Chanzy a vu ses contours évoluer depuis décembre 2023. Ce sont donc plus de 600 élèves susceptibles désormais de bénéficier d'actions financées par la politique de la Ville.

Pour rappel, en 2023 le Service du PRE a accompagné 170 enfants habitants des QPV. S'il est bien prévu d'inclure davantage de collégiens à partir de 2024 dans les actions du PRE, ce dispositif ne saurait accompagner l'ensemble des élèves du collège.

Par ailleurs, les échanges lors des différents temps de travail collectif en février et mars avec les acteurs associatifs du territoire, ainsi qu'avec les services municipaux (lors des réunions de préparation du volet communal du CdVS), un besoin de travailler en profondeur l'enjeu de réussite éducative sur le territoire est ressorti.

Ces échanges ont été approfondis notamment par des entretiens avec le principal du collège Desrousseaux, ainsi qu'avec l'inspectrice de l'Education Nationale du niveau primaire elle-même en lien avec les directeurs d'écoles.

Le constat est donc partagé sur l'utilité de travailler à mettre en place des actions favorisant la réussite éducative et notamment via :

- un travail renforcé sur le climat scolaire

- une amélioration du lien parents – milieu scolaire
Ce que cette proposition implique pour la Ville :

- une participation à hauteur de 20 % de la somme qui sera allouée à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, l'État participant à hauteur de 80 % avec un important effet levier.

> cela correspondrait à 9 800 € côté Ville, 39 200 € côté État, pour une somme totale disponible pour financer les actions répondant à cet AMI de 49 000 €.

À noter : Cette somme ne sera peut-être pas dépensée intégralement, cela dépendra de la qualité et du nombre de projets répondant à l'AMI.

- un travail rapproché avec les délégués du Préfet sur la rédaction de cet AMI, son lancement, l'analyse des projets et leur sélection

- un délai de travail resserré afin de permettre des actions dès le mois de juin, pour préparer la prochaine rentrée scolaire.

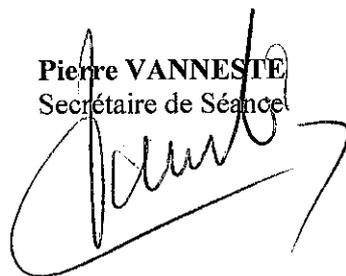
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- > valider le principe du lancement de cet Appel à Manifestation d'Intérêt
- > valider le montant de la participation de la Ville, à hauteur de 9 800 €.

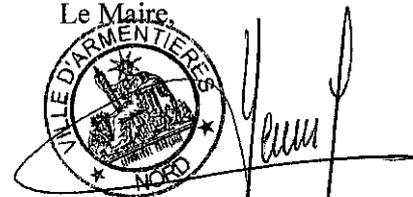
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille